

Monsieur Jacques DUBAY
Président
Communauté de Communes Rhône Crussol
1278 rue Henri Dunant
BP 249
07502 GUILHERAND GRANGES

Affaire suivie par Christophe VIALATOUX

Annonay, le 23 janvier 2018

Vos réf. : 17-1310

Nos réf. : MB-GB/AT.2018.05

Dossier suivi par : G. Breton - guillaume.breton@ardeche.cci.fr

Objet : Avis CCI sur le projet de modification du PLU de Champis

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre demande d'avis concernant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champis (614 habitants) le 30 novembre, et vous en remercions.

Ce projet visant notamment à intégrer les dispositions de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite Loi MACRON) permettant les extensions et annexes des habitants en zone agricole et en zone naturelle, nous émettons un **avis favorable**.

Restant à votre écoute, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.



Le Directeur Général
Luc VILLARET



Le Président
Jean-Paul POULET